



Annexe tarifaire pour l'utilisation des salles municipales à l'année par les associations

- **Salle des Sorbières**
- **Salle du Stade**
- **Salle d'évolution de l'école maternelle**
- **Salle des Fêtes**

Mise à jour de 2023

Utilisation des salles à l'année par les associations

- Cauton à verser lors de la remise des clés et badges : 100 €
- Facturation exceptionnelle de frais de ménage en cas d'entretien insuffisant : 80 €
- Forfait annuel de participation aux frais de ménage, de chauffage et d'entretien

Total horaire hebdomadaire d'utilisation	
Jusqu'à 2h	70 €
De 2h 30 à 4h	130 €
De 4 h 30 à 6h	180 €
De 6h 30 à 10h	220 €
Au-delà de 10h 30	300 €